

AVENANT N°2

Article 4 – Pilotes - Equipages

Les épreuves du Championnat de France Moto 25 Power sont réservées aux pilotes de toute nationalité. Chaque équipe est composée de deux à six pilotes. Les temps de conduite doivent être conformes aux R.T.S.

Les concurrents doivent être en possession :

*d'une licence FIM Europe, NJ2, NJ3 ou NJ3C, NCO, **NPH** ou une manifestation (*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

() Dans ce cas le participant doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.*

Les concurrents mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'une personne représentant légal ou mandaté.

Les licences une manifestation doivent impérativement être souscrites sur le site fédéral, au plus tard 72h avant le début de la manifestation. Aucune licence ne sera délivrée sur place.

Le responsable de chaque team doit être titulaire d'une licence FFM au minimum de catégorie LAP.

Tout responsable de team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage, de pré-grille ou de la voie des stands doit être en possession d'un pass ou (et) d'un bracelet fourni par l'organisateur.

Les équipages possédant un pilote avec une licence NPH sont autorisés à rouler avec deux machines, l'une étant aménagée spécifiquement pour le pilote en situation de handicap.